

CA du CCAS du 26/06/2025

Désignation de la secrétaire de séance : Clarisse Egloff

Présents : Christian Pradel, Daniel Gaudon, Mmes Annick Di Stefano, Simone Soly, Marie-Claude Vermare, Françoise Favre, Béatrice Wesse, Emilie Perrin, Clarisse Egloff.

Excusé :

Absentes : Mme Christèle Mure; Mme Isabelle Gondard.

Participation de M. MATHY POISOT Directeur CCAS

Approbation du dernier CR

CCAS :

- Secours :

- Mme Dumas (Les Olmes) Demande d'une aide de plus de 300€ alors que le reste à vivre est de 1364€ - Refus du secours.

- Mme Duc (Les Olmes) 679 rue des pierres dorées : moisissures dans la chambre de l'enfant. Le bailleur ne fait pas les travaux. Elle a 2 loyers de retard. Le CCAS a demandé le bilan de la situation à l'assistante sociale mais il manque des documents pour que le bilan puisse être fait (manque de justificatifs). Le CCAS propose son aide pour faire le courrier au bailleur. SOLIHA a été sollicité mais le logement n'apparaît pas dans le registre des logements insalubres (c'est au locataire de faire le signalement sur « signal logement »). Cette personne a eu une aide de la CAF versée à Alliade pour son loyer (aide à l'accès au logement - réduction du loyer social). Il faut plus prévoir un accompagnement à la gestion. L'assistante sociale doit aussi faire un signalement à la PMI (souhaite déménager, changer de département en s'éloignant du père de son 1er enfant pour se rapprocher du père de son 2è). Suite donnée : le CCAS fait un mail pour le bailleur quant aux moisissures du logement et mise en lien avec l'assistante sociale pour vérifier les informations communiquées par la demandeuse.

- Mme Colin (hebergée par Mme Mollard) : elle était à la recherche d'un logement (début d'année), elle a trouvé son logement au 14 rue de Verdun, loyer de 400€/mois - ressources de 1300€ - elle a des travaux sur sa voiture à finir de payer. Elle demande un secours. Elle a un reste à vivre de 300€. Proposition du CCAS : l'orienter vers l'épicerie solidaire.

- Mme Garcia (Les Olmes) : elle a déjà été reçue par le CCAS. Elle a retrouvé un logement à Tarare et travaille à Villefranche. Donc elle remercie le CCAS de l'avoir aidée.

- Télétransmission préfecture au service de légalité : télétransmission des actes du CCAS à la préfecture. Cela évite l'envoi par courrier et raccourcit le délai d'exécution des actes. Approuvé à l'unanimité.

- Attribution du marché de restauration collective : le contrat avec SER arrivait à échéance. L'appel d'offre a été fait par la commune avec l'aide de l'AMO Agriade. Cela concerne les repas pour les résidents (midi + dîner du soir) et les repas de la cantine (400 repas par jour). 2 sociétés ont répondu : Elier et SER. L'offre de SER a été retenue par la commune. Les prix sont un peu moins cher que le contrat précédent. On retient la prise en compte de la spécificité de la résidence (repas adaptés aux personnes âgées). L'offre de SER est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Aucune

Résidence autonomie :

- Création d'un comité de pilotage qualité 2025 : Ce copil est obligatoire. Il permet de garder des traces de tout ce qui contribue à la qualité de la résidence et il fait vivre le contrat d'objectifs

finalisé fin 2024. Le directeur propose Simone SOLY pour faire partie du COPIL. Simone accepte cette responsabilité et remercie le CCAS pour la confiance donnée. Approuvé à l'unanimité;

- Repas d'été avec animation 2025 : Il aura lieu le 9 juillet. Les prix sont fixés à 15€ pour les résidents et à 20€ pour les invités. L'animation sera assurée par M. Fackeur (200€), apprécié des résidents. Le repas se fait dans la salle du restaurant scolaire. Approuvé à l'unanimité.

- Convention modalité de coopération et accompagnement transfert à l'hôpital : parcours fléché pour une meilleure prise en charge lors des hospitalisations (réduire le délai d'attente). Elle sera mise en place d'ici 1 ou 2 mois. Approuvé à l'unanimité

- Convention accompagnement parcours vers l'EHPAD La Clairière : obligation qu'une résidence autonomie soit en lien avec un EHPAD afin de faciliter le parcours pour le résident. Approuvé à l'unanimité.

- Convention médecin : intervention d'un praticien de l'hôpital en cas d'absence de médecin traitant. Approuvé à l'unanimité

- Taux d'occupation : 100%. Mme Dubessy (soeur de Pierrot Carrat) va rentrer dans l'appartement qu'elle a réservé. Un résident en fin de vie veut revenir à la résidence. Les soins sont planifiés pour une Hospitalisation à domicile pour l'accompagner.

11 dossiers d'admission en attente d'une place.

Une résidence autonomie de 100 ou 150 places va se construire sur le Val d'Oingt.

Au niveau de la COR, la résidence autonomie de Thizy les Bourgs n'a pas eu le succès escompté.

Questions diverses :

- Information : la réunion au département réunissant tous les établissements du département (tous les 2 ans) le 19/06 : JC Mathy Poisot a fait une intervention sur le thème du financement par le privé (fondation de France) d'une action (sortie aux Thermes). Cela contribue au rayonnement de notre résidence autonomie devant une assemblée de professionnels.

- Rencontre avec 3F : de nouveaux interlocuteurs. Un bon relationnel est établi. La discussion autour de la situation de la résidence est mise en route avec la présentation des projets de réfection de salle de bain et kitchenette. 3F va nous faire une proposition de financement avec le fond provisionné, ainsi qu'une actualisation du diagnostic pour garder la résidence en bon état. On prévoit d'utiliser une partie du fond.

- Plan canicule activé -

- M. Mathy-Poisot remercie Daniel Gaudon pour l'accompagnement lors de la réunion au département.

- Semaine bleue : reconduction des actions appréciées telles que la dictée, la présentation du Centre Social. Programmation d'un cycle de conférences sur la sexualité chez les personnes âgées par des médecins. 9/10 et 21/10 financé par ARGIRC ARCO

Séance levée à 20h20

La prochaine réunion n'est pas fixée. Fin Septembre probablement.

La secrétaire
C.EGLOFF

Le Président du CCAS
C.PRADEL

